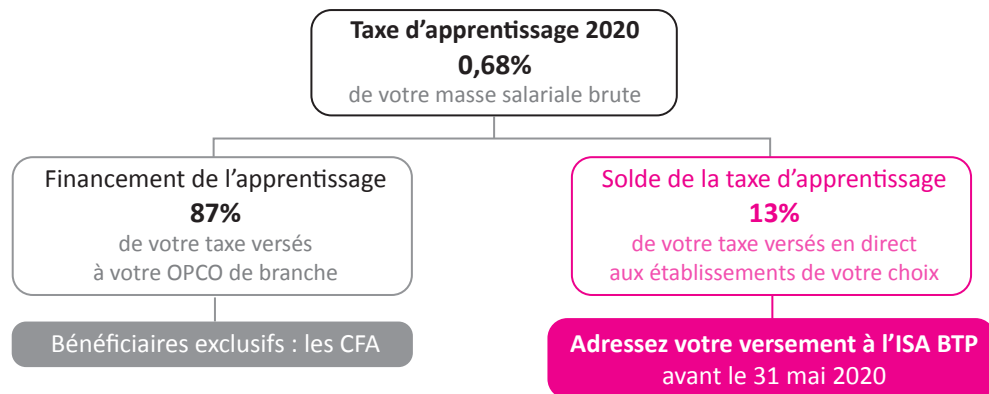


SOUTENEZ L'ISA BTP GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La loi du 5 septembre 2018 « Liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage.

L'ISA BTP est habilité à percevoir cette taxe pour la **catégorie Solde** (anciennement hors quota). Il n'y a plus de sous-catégorie A et B, ni d'intermédiaire entre vous et les écoles éligibles de votre choix. **Vous pouvez donc verser en direct à l'ISA BTP tout ou partie du Solde de votre taxe d'apprentissage et ce, avant le 31 mai 2020.**



L'ISA BTP est une école intégrée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (Collège STEE). Lors du paiement, il est important de bien préciser que l'ISA BTP (Institut Supérieur Aquitain du BTP) est le bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage, en libellant votre versement « TA 2020 ISA BTP EB927 » et en utilisant les identifiants ci-dessous :

UAI : 0641919N - SIRET: 196 402 515 00437

MODES DE RÈGLEMENT :

- 1. Par chèque**, libellé à l'ordre de l'agence comptable de l'UPPA et à adresser à :
ISA BTP - Taxe apprentissage - Allée du Parc Montaury - 64600 ANGLET
 - 2. Par virement** : RIB : 10071 64000 00001000108 50 TPPAU
IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0010 850 TRPUFRP1
À réception de votre versement, l'UPPA vous établira une attestation de paiement
- Si vous effectuez le paiement par virement, informez-nous de votre versement pour que nous puissions être en contact avec votre entreprise (voir formulaire joint).



CONTACT - Vincent LEFORT

Directeur adjoint en charge des relations avec les entreprises

E-mail : vincent.lefort@univ-pau.fr - Tél./Port. : 05 59 57 44 83



TAXE D'APPRENTISSAGE



CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE L'ISA BTP : SOUTENEZ NOTRE ÉCOLE !

« Les entreprises financent, via la taxe d'apprentissage, une partie des dépenses des formations technologiques et professionnelles. Le montant de cette taxe est calculé sur la base de la masse salariale.

L'affectation du montant de la taxe à un ou plusieurs établissements d'enseignement est laissée au libre choix des entreprises. »





Depuis toujours, l'Institut Supérieur Aquitain du BTP est attentif aux relations entretenues avec les entreprises.

Les effectifs au sein de l'ISA BTP ne cessent de croître et nous recrutons actuellement de façon à ce que dès 2023, le nombre annuel de diplômés sortants atteigne 65 ingénieurs.

Au-delà de l'école d'ingénieurs, l'équipe de l'ISA BTP fait également la promotion des métiers du BTP dans les différents salons étudiants, dans les lycées et les universités pour attirer de nouveaux talents vers la profession.

C'est grâce aux fonds collectés par l'intermédiaire de la taxe d'apprentissage que nous pouvons financer le fonctionnement, développer les enseignements et investir dans du matériel pour que nos élèves ingénieurs soient toujours mieux formés aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

L'année 2020 est une année charnière pour l'ISA BTP qui va voir la construction de son nouveau bâtiment et qui va développer un nouveau parcours en apprentissage dans le domaine des routes, des réseaux et des infrastructures. Cette année correspond également aux changements des règles de collecte de la Taxe d'Apprentissage.

En 2020 votre soutien nous est donc nécessaire pour continuer à former vos futurs ingénieurs de mieux en mieux et en plus grand nombre.

Je compte sur vous et je vous en remercie par avance,

Christian La Borderie
Directeur de l'ISA BTP

L'ISA BTP en quelques chiffres

19 promotions d'étudiants
diplômés depuis la création de
l'école

287 étudiants inscrits
en septembre 2019

5 années de formation
spécialisées dans les métiers
du BTP

7 périodes de stages
qui constituent jusqu'à
18 mois en entreprise

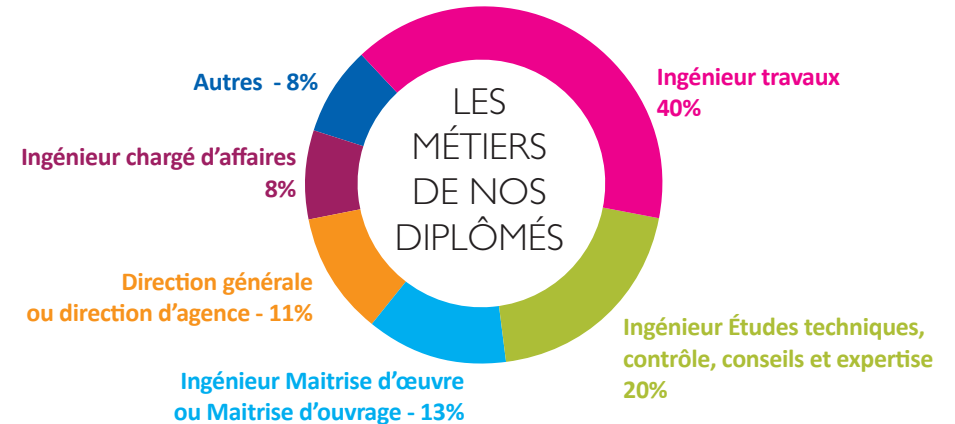
**3 parcours différenciés de
formation** dès la 4^{ème} année :
Bâtiment, Habitat & Energie,
Génie Civil et Maritime

3 langues d'enseignement
(français, anglais, espagnol) et
des accords avec **40 universités
étrangères**

**14 projets de développement
solidaires à l'international**
réalisés par les étudiants

POURQUOI FLÉCHER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE VERS L'ISA BTP

- Pour soutenir une formation d'ingénieur, publique, en 5 années, entièrement consacrée aux métiers du BTP



- Pour établir une relation privilégiée avec l'école et préparer des recrutements futurs
- Pour accompagner l'école dans ses projets de développement en France
- Pour donner à l'école et à son équipe les moyens de proposer une formation financièrement accessible à tous et ainsi participer à l'ouverture sociale de l'école
- Pour permettre à l'école de financer les déplacements des étudiants au cœur des projets qui font l'actualité du BTP
- Pour aider l'école à investir dans des partenariats internationaux ambitieux
- Pour être partenaire d'une recherche de haut niveau, reconnue à l'étranger, qui constitue à la fois un socle d'excellence et une perspective d'amélioration continue des enseignements.

La taxe d'apprentissage représente environ 10% du budget de l'ISA BTP et est essentielle pour financer l'investissement et le développement de l'école.